



FONTENAY-TRESIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N°2023-141**

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par la société « La Solaire Francilienne » représentée par SDESM Energies d'organiser les travaux d'ombrières photovoltaïques sur le parking Coubertin du 4 mai au 7 juillet 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement automobile pendant la durée des travaux pour en assurer la sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : DU 4 AU 26 MAI 2023

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking Coubertin à l'exception des deux emplacements réservés GIG-GIC et des trois places situées de chaque côté de ces emplacements : soit huit places au total.

Article 2 : DU 29 MAI AU 7 JUILLET 2023

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la totalité du parking Coubertin.

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, les véhicules en stationnement gênant hors emplacements matérialisés seront verbalisés à l'exception des véhicules de transports en commun dits « scolaires ». (Voir arrêté n° 2021-PM02)

Article 4 : La brigade de Gendarmerie de ROZAY EN BRIE et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention,
- La Solaire Francilienne, représentée par SDESM Energies
- Leon Grosse Energies renouvelables,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 2 mai 2023

Par délégation,

la Directrice Générale des Services.

Marie-Hélène LETISSIER

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

